

Cote du document: EB 2011/102/R.45
Point de l'ordre du jour: 21 b)
Date: 6 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de sa cent unième session, sur la base des requêtes avancées par certains représentants au Conseil et telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter la version révisée du procès-verbal.

Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration

Par souci de clarté, les modifications sont indiquées en caractères gras.

1. La représentante de l'Allemagne demande que le paragraphe 19 du procès-verbal (document EB/101) soit modifié comme suit.

"19. La représentante de l'Allemagne **demande des précisions concernant plusieurs augmentations de coût, notamment celles relatives au budget administratif ainsi que celles envisagées pour une session externe de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (542 000 USD) et pour la présidence externe, en proposant une réduction du budget (250 000 USD) à hauteur de 100 000 USD pour cette dernière. Suite aux réponses fournies par la direction, la représentante** demande que l'abstention de son pays soit consignée au procès-verbal."

2. Le représentant de la Norvège demande que le paragraphe 43 du procès-verbal soit modifié comme suit.

"43. Afin de favoriser la convergence d'opinions et de parvenir ainsi à un consensus, le Conseil d'administration décide qu'une version finale de ce document devrait être préparée, tenant compte des points soulevés lors de son examen, avant d'être soumise à l'approbation du Conseil à sa cent deuxième session, en mai 2011. De plus, le Conseil note que cette version actualisée sera tout d'abord transmise au Comité de l'évaluation à sa prochaine session, en février 2011, et que les discussions du Comité sur ce point seront prises en compte. Pour finir, le Conseil d'administration est informé qu'IOE formulera également des observations sur la version finale. **Il faudrait envisager, afin d'examiner une version révisée de ce document, la tenue d'un séminaire informel avant la prochaine session du Conseil d'administration. Le paragraphe 16 du document actuel serait mis de côté et traité séparément.**"

3. Le représentant de l'Indonésie demande que le paragraphe 46 du procès-verbal soit modifié comme suit.

"46. Le Conseil d'administration, **prenant acte du point soulevé par l'Indonésie**, demande donc qu'afin de poursuivre l'examen de la présence dans les pays de manière structurée, la mise en place de nouveaux bureaux de pays soit reportée en attendant la présentation de la politique relative à la présence du FIDA dans les pays à sa cent deuxième session en mai 2011."

4. Le représentant de la Suède demande que le paragraphe 87 du procès-verbal soit modifié comme suit.

"87. En outre, le Conseil note que le Comité d'audit, tout en reconnaissant que la nomination du Directeur d'AUO est du ressort du Président, recommande que

ce poste vacant soit pourvu par concours. Le Conseil reçoit l'assurance que les observations du Comité ont été notées et seront prises en considération. **Le représentant de la Suède déclare que son gouvernement est d'avis que le recrutement du Directeur d'AUTO devrait être réalisé par voie de concours, ouvertement et dans la transparence."**

5. La représentante de l'Allemagne demande que le paragraphe 94 du procès-verbal soit modifié comme suit.

"94. Le Conseil rappelle que, comme les années précédentes, le plan de travail d'AUTO pour 2011 contient des dispositions relatives à l'audit périodique des dépenses du Bureau du Président, lesquelles comprennent le coût de la résidence du FIDA, et que les résultats de l'audit correspondant seront communiqués. **La proposition avancée par l'Allemagne, appuyée par le Danemark, visant à inclure dans le prochain rapport du Commissaire aux comptes un chapitre sur la résidence du FIDA, ne fait pas l'unanimité."**